

# Comité Syndical

## Lundi 9 février 2026

### PROCES-VERBAL

Le neuf février **deux mil vingt-six** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle des fêtes de RUITZ sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président** suivant convocation faite le 28 janvier et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, Village Santé, 6 F rue Anatole France à **CAMBLAIN-CHATELAIN** (62470)

#### Etaients présents :

- Mmes Martine DERAMAUX, Liliane GORKA, Vice-Présidente, M. Daniel PETIT délégués de la commune d'**AUCHEL**
- MM. Julien DAGBERT, Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, Mme Francine DURANEL, MM. Patrick CONSTANCE, Philippe BULOT, délégués de la Commune de **BARLIN**,
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mme Annie CARINCOTTE, MM. Joel KMIECZAK, Yves BOUTTIER délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- M. Lelio PEDRINI, Président, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Vice-Présidente, MM. Serge VASSEUR, Bernard HECQUEFEUILLE, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune de **CAUCOURT**,
- MM. Jacky LEMOINE, Vice-Président, Didier DUBOIS, Mme Henriette FIGANIAK, MM. René FLINOIS, Laurent DERNONCOURT délégués de la Commune de **DIVION**,
- M. Dany CLAIRET, Vice-Président, Mme Françoise DROUVIN, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**,
- MM. Jean-Pierre DELATTRE, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**,
- M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**,
- MM. Maurice LECOMTE, Joël PATOUX délégués de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**,
- M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**,
- Mme Isabelle RUCKEBUSCH, Vice-Présidente, M. Michel ROTAR, Mmes Marie-Thérèse ROJEWSKI, Claudine EMERY, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- Mme Joelle ALLEMAN, déléguée de la Commune de **LA COMTE**,
- MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIS délégués de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**,
- Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'**OURTON**
- Mme Georgette FAIDHERBE, M. Mathieu BETHENCOURT délégués de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- M. Jean-Pierre SANSEN, Mme Annie ADANCOURT délégués de la Commune de **RUITZ**,

**Avaient donné pouvoir :**

- M. Daniel DERICQUEBOURG (Bajus) avait donné pouvoir à Mme Joelle ALLEMAN
- Mme Odile LECLERCQ (Beugin) avait donné pouvoir à M. Jacky LEMOINE
- Mme Isabelle GORACY (Cauchy-à-la-Tour) avait donné pouvoir à M. Bernard HECQUEFEUILLE
- M. Sébastien FOURNIER (Hersin-Coupigny) avait donné pouvoir à Mme Annie ADANCOURT
- M. Jean-Marie CARAMIAUX (Hersin-Coupigny) avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre BEVE

**Etaient excusés**

- M. Samuel BAJEUX, M. Michel VIVIEN, Mme Laure BLASZCZYK. MM. Lars PLOEGER, Nicolas CARRE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**,
- Mme Emilie PETIT, déléguée de la Commune de **BAJUS**,
- Mme Maryse VOLCKAERT déléguée de la Commune de **BARLIN**,
- Mme Charline CATOUIILLARD déléguée de la Commune de **BEUGIN**
- Mmes Claudette CREPIEUX, Mickaëlle DEPIN, déléguées de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Christel TROADEC, déléguée de la commune de **CAUCOURT**,
- Mme Sylvie HAREL, délégué de la Commune de **DIVION**,
- Mmes Elise BREEMERSCH, Pascale BRIDELANCE, déléguées de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**,
- M. Pierre DURANEL, délégué de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, MM. Morgan LAMBERT, Bertrand EICKMAYER, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- M. Jean-Luc LECLERCQ, Mme Isabelle NOUHAUD délégués de la Commune d'**HERMIN**,
- MM. Nicolas DESCAMPS, Simon FAVIER, Patrick SKRZYPCZAK délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**,
- M. Lucien TRINEL délégué de la Commune d'**HOUCHIN**,
- MM. Richard MARKIEWICZ, Bernard LUCZAK délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- M. Jean-Marc ROVILLAIN, délégué de la Commune de **LA COMTE**,
- Mme Karine DERUELLE, MM. Nicolas COUVILLERS, Jean-Marc WATTEL, Mme Sandrine COUVILLERS, M. Philippe LAISNE, Mme Véronique BACHELET, délégués de la Commune de **MARLES-les-MINES**
- M. Patrick THOREL, délégué de la Commune d'**OURTON**

*Le Président ouvre la séance à 18h45 et précise que le quorum est atteint,*

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Maurice LECOMTE délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-Les-BETHUNE est désigné secrétaire de séance.*

✓ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 Décembre 2025 (annexe n°1)**

*Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente, du 11 Décembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.*

✓ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

*Monsieur le Président informe l'Assemblée des décisions prises (détaillées ci-dessous) dans le cadre de ses délégations de pouvoirs depuis la séance précédente du 25 septembre 2025. L'Assemblée prend acte à l'unanimité.*

**POLE « EXPERTISE »**

**MARCHES PUBLICS**

- Signature d'un contrat de collecte et d'affranchissement du courrier du SIVOM avec la société "Courrier Plus" de Villeneuve d'Ascq (59650) pour l'année 2026, pour un montant de 130 € HT par mois pour la collecte, plus l'affranchissement **(25/176)**
- Signature d'un contrat pour les vérifications périodiques réglementaires, des installations techniques, des ERP, ERT, équipements et matériels pour les EHPAD avec la société "Veritas" de Liévin (62800) pour l'année 2026, pour un montant total pour les 2 EHPAD de 6 057,85 € HT **(25/183)**
- Marché Public "Système d'Appel malade pour les EHPAD, traçabilité et gestion des alertes des résidents, maintenance, Service après-vente" – Signature de l'acte d'engagement avec la société "Co Assist" du Havre (76600) **(25/184)**
- Marché Public "Acquisition, livraison, montage et installation de bureaux avec armoires, de tables de réunion et de chaises de bureaux pour le nouveau siège du SIVOM – Signature de l'acte d'engagement avec la société "Hainaut Bureaux Collectivités Aménagements (HBC Aménagements)" de Rousies (59131) **(25/189)**

**ASSURANCES**

- Suite à un sinistre survenu le 13 octobre 2025 sur un ensemble d'éclairage public à Camblain-Chatelain, encaissement de la Somme de 1 302.09 € correspondant aux frais de réparation du matériel **(25/181)**
- Suite à un sinistre survenu le 18 août 2025, signature d'un contrat de location et maintenance d'un véhicule réfrigéré pour le Service de portage de repas à domicile avec la société "Petit Forestier Location" de Grenay (62160) pour un montant de 1 375 € HT (location prise en charge par l'assurance "GROUPAMA) **(25/190)**
- Suite à un sinistre survenu le 31 octobre 2025 sur un ensemble d'éclairage public à Divion, encaissement de la Somme de 5 905.98 € correspondant aux frais de réparation du matériel **(26/001)**

**FINANCES**

- M57 Fongibilité des crédits – Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre **(25/177)**
- Convention de mise à disposition de personnels du Budget annexe EHPAD au Budget annexe SSIAD pour un montant de 127 687,59 € pour l'année 2025 **(25/178)**
- Convention de mise à disposition de personnels du Budget principal au Budget SPIC pour un montant de 10 000 € pour le mois de janvier 2025 **(25/179)**
- Réalisation d'un emprunt complémentaire destiné au financement des travaux de réhabilitation du siège du SIVOM auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 900 000 € **(25/180)**

## POLE « RESSOURCES »

### COMMUNICATION

- Signature d'une convention de stage avec le lycée André Malraux de Béthune pour l'accueil à titre gracieux d'une stagiaire du 26 janvier au 13 Février 2026 **(26/006)**

### RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion à l'Action Santé Travail (AST 62/59) dans le cadre de la médecine professionnelle et préventive pour l'année 2026 **(26/004)**

## POLE « PROJETS »

### MIPPS

- Dans le cadre du programme de prévention des addictions «#adoprevaddiction» spectacle « Ecran total » pour les collégiens de Marles-les-Mines par la société « Hempire Scene Logic » de Marcq-en-Baroeul (59700) pour un montant de 1 076,00 € HT **(25/186)**
- Dans le cadre d'un appel à projet Fond National de Parentalité de la CAF, dépôt d'un dossier de demande de subvention d'un montant de 18 400 € **(26/005)**

## POLE « AUTONOMIE- SENIORS »

### EHPAD

- Signature de conventions de stage avec le lycée Pierre Mendès France de Bruay-la-Buissière pour l'accueil à titre gracieux de stagiaires
  - du 24 novembre 2025 au 17 janvier 2026 **(25/130, 25/148)**
  - du 1er au 19 décembre 2025 **(25/163)**
  - du 5 au 24 janvier 2026 **(25/187, 25/188)**
  - du 19 janvier au 14 mars 2026 **(25/164, 25/165)**
- Signature d'une convention de stage avec l'IFSI Croix Rouge de Béthune pour l'accueil à titre gracieux d'une stagiaire du 10 février au 14 mars 2026 **(26/003)**

✓ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2026**

➤ **SAAD : «FORFAIT PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE» - ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a répondu à un appel à projet du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Considérant que cet appel à projet vise à mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie auprès de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus et vivant à domicile.

Considérant que la Commission permanente du Conseil départemental en date du 8 décembre 2025 a décidé d'accompagner le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et d'accorder un forfait de 18 408 €.

Autorisez-vous le Président à encaisser la subvention de 18 408 € et à signer tous les documents s'y rapportant ?

**LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (16 voix pour)**

**QUESTION SOUMISES A LA DECISION DU  
COMITE SYNDICAL**

*Avant de passer à l'ordre du jour des questions, M. le Président donne la parole à M. Jean-Pierre Sansen (Maire de Ruitz) qui accueille ce dernier comité syndical du mandat.*

*M. Sansen remercie M Pedrini et l'ensemble des élus et personnels du SIVOM. Celui-ci accomplit une action quotidienne essentielle pour le bien vivre de la population.*

*Il souligne le travail accompli par M. Pedrini et les membres de l'exécutif au cours de ce mandat*

**Points n° 1 à 4 : Rapporteur : Monsieur Gabriel BELAMIRI**

**01) BUDGET PRINCIPAL 2026 - EXAMEN – VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu la délibération du 18 octobre 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu les délibérations du 14 décembre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et financier au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et mettant à jour les durées d'amortissement pour les biens,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 12 octobre 2023 prenant adoption de la nomenclature comptable M 57 pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 décembre 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur le fondement du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le projet de budget primitif 2026 du SIVOM joint au dossier de synthèse et expliqué dans la note (**annexe 2**)

Monsieur le Président propose le projet suivant pour le Budget Principal 2026 du SIVOM

<b>BP 2026 – BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Section de Fonctionnement :</b>	
Dépenses Réelles :	5 314 719,18
Dépenses d'Ordre :	183 954,72
Recettes Réelles :	5 498 433,90

Recettes d'Ordre :	240,00
<b>Total Section de Fonctionnement :</b>	<b>5 498 673,90</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	
Dépenses Réelles :	2 017 825,97
Dépenses d'Ordre :	240,00
Restes à Réaliser de 2025 :	125 899,51
Recettes Réelles :	1 834 111,25
Recettes d'Ordre :	183 954,72
<b>Total Section d'Investissement :</b>	<b>2 018 065,97</b>

Acceptez-vous le projet de budget primitif du budget principal 2026 ? (**Annexe 3**)

**AVIS DU BUREAU SYNDICAL**  
**DECISION DU COMITE SYNDICAL**

**02) BUDGET ANNEXE SSIAD 2026 – EXAMEN – VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu la délibération du 18 octobre 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 parue au Journal Officiel du 27 août 2005 de mise en œuvre de la réforme de la M14,

Vu les décrets 2005-1661 et 1662 du 27 décembre 2005,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2005,

Vu la délibération du 10 décembre 2020 mettant à jour les durées d'amortissement des biens renouvelables et la délibération en date du 9 décembre 2021 complétant les durées d'amortissement pour les biens de faibles valeurs,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 décembre 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur le fondement du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Vu le projet de budget primitif 2026 du SIVOM joint au dossier de synthèse et expliqué dans la note (annexe 2),

Monsieur le Président propose le projet suivant pour le Budget SSIAD 2026 du SIVOM

<b>BP 2026 – SERVICE INFIRMIER DE SOINS A DOMICILE S.S.I.A.D.</b>	
<b>Section de Fonctionnement :</b>	
Dépenses Réelles :	1 743 000
Dépenses d'Ordre :	32 000
Recettes Réelles :	1 775 000
Recettes d'Ordre :	0
<b>Total Section de Fonctionnement :</b>	<b>1 775 000</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	
Dépenses Réelles :	37 174,56
Dépenses d'Ordre :	0
Restes à Réaliser 2025 :	825,44
Recettes Réelles :	6 000
Recettes d'Ordre :	32 000
<b>Total Section d'Investissement :</b>	<b>38 000</b>

Acceptez-vous le projet de budget primitif du budget annexe SSIAD 2026 ? **(Annexe 4)**

AVIS DU BUREAU SYNDICAL  
DECISION DU COMITE SYNDICAL

### **03) BUDGET ANNEXE EHPAD 20256– EXAMEN – VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu la délibération du 18 octobre 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 parue au Journal Officiel du 27 août 2005 de mise en œuvre de la réforme de la M14,

Vu les décrets 2005-1661 et 1662 du 27 décembre 2005,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2005,

Vu la délibération du 10 décembre 2020 mettant à jour les durées d'amortissement des biens renouvelables et la délibération en date du 9 décembre 2021 complétant les durées d'amortissement pour les biens de faibles valeurs,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 Décembre 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur le fondement du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le projet de budget primitif 2026 du SIVOM joint au dossier de synthèse et expliqué dans la note (annexe 2)

Monsieur le Président propose le projet suivant pour le Budget EHPAD 2026 du SIVOM

<b>EPRD 2026 – EHPAD</b>	
<b>Section d'exploitation :</b>	
Dépenses Réelles :	5 523 105
Dépenses d'Ordre :	212 000
Recettes Réelles :	5 700 105
Recettes d'Ordre :	35 000
<b>Tableau de Financement (investissement):</b>	
Dépenses d'investissement (emplois) :	151 533,12
Recettes d'investissement (recettes) :	27 500
Autofinancement 2026 :	177 000
Apport au fond de roulement (estimé au 31/12/2026):	52 966,88

Acceptez-vous le projet de budget primitif du budget annexe EHPAD 2026 ? **(Annexe 5 )**

#### **04) BUDGET ANNEXE SPIC 2026 PRESTATIONS DE SERVICES – EXAMEN – VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu la délibération du 18 octobre 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2023 relative aux prestations de services pour la création d'un budget annexe SPIC en nomenclature M4,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 Décembre 2025 adoptant le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le projet de budget primitif 2026 du SIVOM joint au dossier de synthèse et expliqué dans la note (annexe 2)

Monsieur le Président propose le projet suivant pour le Budget SPIC 2026 du SIVOM

<b>BP 2026 – SPIC - PRESTATIONS DE SERVICES</b>	
<b>Section de Fonctionnement :</b>	
Dépenses Réelles :	9 000€
Recettes Réelles :	9 000€
<b>Total Section de Fonctionnement :</b>	<b>9 000€</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
<i>Pas de section d'investissement</i>	

Acceptez-vous le projet de budget primitif du budget annexe SPIC 2026 ? (**Annexe 6**)

**AVIS DU BUREAU SYNDICAL**  
**DECISION DU COMITE SYNDICAL :**

#### **Contenu des débats**

*M. Gabriel BELAMIRI rappelle que le Compte Financier unique remplacera le compte de gestion et le compte administratif. Le CFU sera soumis au vote en juin prochain ainsi que l'affectation des résultats 2025. Ceux-ci seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire 2026.*

#### **Budget Principal**

Comme évoqué en Commission Unique, une erreur s'est glissée dans le ROB de décembre sur les participations communales 2026. Le tableau présenté ne reprenait pas l'augmentation des charges 2025.

Le Budget primitif 2026 proposé est équilibré en dépenses et recettes pour un montant total de 7 516 739,87 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses et recettes sont proposées à hauteur de 2 018 065 €

Les dépenses comprennent principalement l'achèvement du siège à Houdain et ses équipements au chapitre 21, à hauteur de 1 967 494,77 €

Les dépenses au chapitre 16 concernent les emprunts à hauteur de 38 832 €

Les recettes incluent la subvention de la CAF de 120 000 €. Il y aura une Décision Modificative pour réajuster le montant.

Le solde du prêt à recevoir pour finaliser les travaux est inscrit au chapitre 16 : 1 463 211,74 € Le FCTVA, chapitre 10 est quant à lui proposé à hauteur de 150 899,51 €.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes sont proposées à hauteur de 5 498 673,990 €.

Les crédits de la compétence police municipale seront inscrits au Bureau syndical de juin

Le chapitre 011 est estimé à 1 284 134,288 €. Une hausse des achats alimentaires : + de 150 000 € liés à la compétence « restauration collective ». Cette hausse de dépenses fera l'objet d'une compensation en recettes liées à la facturation aux communes adhérentes.

Le chapitre 012 est proposé à hauteur de 3 802 024,90 € incluant également la hausse des charges.

Les autres chapitres ainsi que les annexes réglementaires sont détaillés dans le document en annexe 3.

### **Budget annexe SSIAD**

Le budget du SSIAD est présenté selon la nomenclature M22 sans EPRD. Cela devrait changer en 2027 à la demande de l'ARS passant ainsi en EPRD.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes sont proposées à hauteur de 1 775 000 €

Pour le chapitre 011 : 292 400,00 €

Pour le chapitre 012 : 1 337 100 €

Pour le chapitre 016 : 145 500 €

Les recettes de fonctionnement sont volontairement minimisées par prudence et l'absence de produits exceptionnels soit 1 745 000 € pour le chapitre 017 et 30 000 € pour le chapitre 018

Pour la section d'investissement, les dépenses et recettes sont proposées à hauteur de 38 000 €

En investissement, aucun achat n'est prévu à ce jour. La section est équilibrée à hauteur de 38 000 € grâce au FCTV, aux dotations et aux amortissements.

Les annexes réglementaires complètent le document.

### **Budget annexe EHPAD**

Le budget EHPAD est présenté en M22 avec EPRD

*Pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes sont proposées à hauteur de 5 735 105 €*

*Les dépenses au chapitre 011 : 787 380 €*

*Au chapitre 012 : 4 409 500 €*

*Au chapitre 016 : 538 225 €*

*Les recettes de fonctionnement sont ajustées à la baisse par prudence, notamment sur les chapitres 017 et 018 tandis que les recettes exceptionnelles restent stables. Pour la section d'investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 151 533 € contre 27 500 € de recettes.*

*En investissement, les recettes atteignent 27 500 € TV et cautionnement tandis que les dépenses s'élèvent à 151 533 €, incluant le dernier remboursement du prêt de 86 533€ et 45 000 € pour les appels malade.*

*Les annexes réglementaires complètent le document.*

### **Budget annexe SPIC**

*Les dépenses et recettes sont équilibrées à 9 000 €. Elles concernent la fin du marché avec la commune de Barlin pour la pose et dépose des illuminations.*

*Y a-t-il des questions. Il n'y en a pas ?*

*Y a-t-il des abstentions ? des votes contre ?*

*C'est donc adopté. Je vous remercie*

**LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (16 VOIX POUR)**

**LE COMITE SYNDICAL A DELIBERE FAVORABLEMENT POUR LES 4 BUDGETS PRECITES : ( A L'UNANIMITE 48 VOIX POUR)**

*Monsieur le Président remercie vivement M. Belamiri en sa qualité de Vice-Président en charge des finances au cours de cette mandature puisqu'il a décidé d'arrêter ses fonctions.*

## **Points n° 5 et 6 : Rapporteur : Madame Anne-Sophie COLLIEZ**

### **05) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le budget de la Collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Social Technique du 29 janvier 2026

Considérant la nécessité de supprimer différents postes pour permettre la mise à jour du tableau actuel des effectifs.

Proposition de suppression d'emplois à compter du 01/03/2026

Service	Emploi	Temps de travail	Nb d'h	ETP	Catégorie	Filière	Grades rattachés à ces emplois*	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8, L332-13, L332-14 CGFP)	Postes pourvus	Postes non pourvus	Nb de postes total	Poste(s) créé(s) par délibération du
Marcés publics	Gestionnaire administratif (tive) marchés publics	Temps complet	35	1	Catégorie B et C	Administrative	Grades des cadres d'emplois des rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux	Oui	1		1	25/09/2025
SIS	Référent.e insertion	Temps complet	35	1	Catégorie C	Administrative	Grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	Oui	1		1	27/06/2024

Il est précisé que :

- les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'ensemble des postes créés pourront être pourvus par un agent contractuel en cas d'absence ou de vacance temporaire du poste. A cette fin un contrat à durée déterminée pourra être établi au titre des articles L332-8, L332-13 ou L332-14 du code général de la fonction publique selon les situations.
- en cas de recrutement d'un non titulaire sur un des postes susmentionnés, la rémunération soit fixée sur un échelon relevant de la grille indiciaire du cadre d'emploi du poste. Des primes équivalentes au régime indemnitaire du poste remplacé pourront, le cas échéant, également être versées ; Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Autorisez-vous Monsieur le Président à modifier le tableau des emplois, telles que mentionnées, sachant qu'il y sera fait référence dans le cadre des arrêtés et des contrats de travail ?

**LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (16 voix pour)**  
**LE COMITE SYNDIAL A DELIBERER FAVORABLEMENT A L'UNANIMITE ( 4/8 voix pour)**

## **06) MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LA SECURITE PUBLIQUE**

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a créé une compétence sécurité publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Lors du CST du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et du Comité Syndical du 11 décembre 2025, la création de deux emplois de la filière police municipale a été votée (gardien brigadier ou brigadier chef de police municipale).

Le régime indemnitaire afférent à ces emplois a également été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, suite à des deux instances.

Ces deux emplois font actuellement l'objet d'une procédure de recrutement et de nombreuses candidatures ont été reçues, allant du profil « débutant » à « très expérimenté ».

**1- Il vous est ainsi proposé de modifier le plafond de la part variable ainsi qu'il suit :**

Cadre d'emplois	Part fixe (taux individuel maximum)	<u>Part variable (plafond annuel maximum)</u>
Agent de police municipale	30%	15€ (montant voté le 11/12/2025)  5000€ (montant proposé)

Le montant de 5000€ est le montant maximum pouvant être appliqué pour le cadre d'emplois des agents de police municipal.

Cette modification permettra d'ajuster au mieux et si nécessaire la part variable : aux compétences professionnelles et techniques des candidats, au niveau de responsabilités, aux contraintes ou sujétions particulières, aux qualités relationnelles, à la capacité d'encadrement et/ou d'expertise, à l'atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain, notamment.

**2 - Il vous est également proposé de modifier les conditions de versement de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :**

- ✓ à un versement mensuel dans la limite de 50% du plafond défini par la délibération, avec un complément annuel (si le montant est supérieur à 15€)

Autorisez-vous, Monsieur le Président, les modifications du Régime Indemnitaire pour la Sécurité Publique telles que susmentionnées ?

**Contenu des débats**

*Y a-t-il des questions, des abstentions ? des votes contre ?  
C'est donc adopté. Je vous remercie.*

**LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (16 voix pour)  
LE COMITE SYNDIAL A DELIBRERE FAVORABLEMENT A L'UNANIMITE ( 4/8 voix pour)**

**Point n° 7 : Rapporteur : M. Jean-Pierre BEVE**

**07) COMMUNES DE CAMBLAIN-CHATELAIN, HAILLICOURT ET MAISNIL-LES-RUITZ : TRANSFERT DE LEUR COMPETENCE « RESTAURATION COLLECTIVE » AU PROFIT DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSIS**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et suivants relatifs aux transferts de compétence aux syndicats intercommunaux.

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2025 approuvant les modifications des statuts du SIVOM de la Communauté du Bruaysis en date du 25 septembre 2025.

Considérant que les communes de :

- CAMBLAIN-CHATELAIN, par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.
- HAILLICOURT, par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025.
- MAISNIL-LES-RUITZ, par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Ont souhaité le transfert de leur compétence « restauration collective » au profit du SIVOM de la Communauté du Bruaysis pour l'organisation de la production, la fourniture et la livraison des repas.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Acceptez-vous le transfert de la compétence « restauration collective des communes de Camblain-Chatelain, Haillicourt et Maisnil-les-Ruitz au profit du SIVOM de la Communauté du Bruaysis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

### Contenu des débats

Y a-t-il des questions, des abstentions ? des votes contre ?

C'est donc adopté. Je vous remercie.

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (16 voix pour)  
LE COMITE SYNDIAL A DELIBERE FAVORABLEMENT A L'UNANIMITE (4/8 voix pour)

*M. Pedrini rappelle le fonctionnement de cette nouvelle compétence. L'appel d'offres conduit au cours de l'été a permis d'avoir des repas en liaison froide avec la Société "Dupont Restauration".*

*Quatre éléments composent le repas : une entrée chaude ou froide, un plat de résistance avec des légumes et un dessert lacté ou des fruits.*

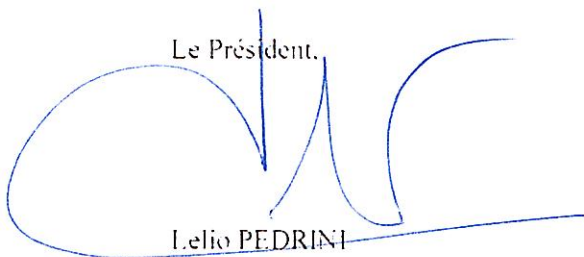
*Le tarif pour les maternels est de 2,50€ HT, pour les primaires 2,80€ HT et pour les adultes 3,76€ HT auquel il faut ajouter la TVA à 5,5%. Les prix sont fermes sur l'année qui vient.*

*La Société "Dupont Restauration" possède 2 sites : un à Courrières et un à Libercourt.*

*La livraison des repas se fait le matin entre 5h et 6h dans la chambre froide du SIVOM.*

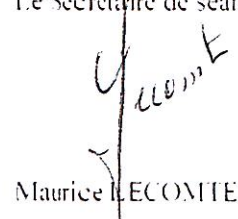
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15*

Le Président,



Lelio PEDRINI

Le Secrétaire de séance,



Maurice LECOMTE